

CHARTRE

Prêt des liseuses – Responsabilité de l'utilisateur

- Modalités de prêt

Le prêt se fait sur présentation de la carte adhérent du chef de famille. Il est limité à une liseuse par famille pour une durée de 3 semaines, renouvelable au même titre que les autres ouvrages. Seuls les adultes et mineurs de plus de 16 ans peuvent emprunter (sous réserve d'une autorisation parentale pour ces derniers, à signer ci-dessous).

Comme tout autre document, durant le prêt, la liseuse est sous la responsabilité de l'emprunteur. En cas de matériel perdu ou détérioré, l'utilisateur devra rembourser le matériel ou le remplacer à l'identique.

- Matériel prêté

- 1 liseuse Sony PRS-T2
- 1 étui avec lampe intégrée (pile fournie)
- 1 stylet
- 1 câble USB (fourni uniquement pour le chargement de la batterie)
- 1 notice d'utilisation

le tout dans une pochette zippée.

- Précautions d'utilisation

La liseuse est fragile. Aussi est-il demandé de :

- manipuler l'appareil avec précaution ;
- ne pas utiliser d'objets susceptibles de rayer ou de détériorer l'écran tactile ;
- veiller à ne pas stocker la liseuse dans un endroit inapproprié (proximité de produits liquides, source de chaleur, à portée d'enfants...)
- ne pas déloger la liseuse de son étui

Les liseuses sont prêtées avec un contenu. Aussi, nous vous demandons de ne rien télécharger par vous-même.

Nous vous remercions de bien vouloir nous signaler toute anomalie ou dysfonctionnement lors de la restitution de la liseuse.

Nous vous souhaitons une bonne lecture, et sommes à votre disposition pour tout renseignement.

Nom (du « chef de famille »)

Prénom.....

je m'engage à me conformer à la charte ci-dessus

j'autorise tous les **membres de + de 16 ans de ma famille** à emprunter une liseuse

Fait à Saint-Sulpice, le

Signature :